

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 24 Novembre 1896

## PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 24 juin 1874,

Notre Conseil d'Etat entendu,

Avons Ordonné et Ordonnons :

## ARTICLE PREMIER

Les droits établis par l'Ordonnance du 24 juin 1874 sont déclarés applicables aux alcools, eaux-de-vie et liqueurs fabriqués dans la Principauté.

Toutefois, les liqueurs et vermouth fabriqués avec des alcools ou eaux-de-vie ayant déjà acquitté les droits d'entrée, ne seront point passibles d'une nouvelle taxe, pourvu que les fabricants aient fait, avant et après l'emploi, les déclarations exigées ci-après.

## ART. 2

A dater de la promulgation de la présente Ordonnance, toute personne qui voudra distiller des vins, marcs, fruits ou autres substances susceptibles d'être transformées en alcool, sera tenue d'en faire préalablement la déclaration au bureau du Receveur des Douanes. Cette déclaration indiquera la quantité de substances à distiller, l'appareil dont il devra être fait usage et l'époque où il devra être mis en œuvre.

## ART. 3

Pareille déclaration sera faite dans les quarante-huit heures de la fabrication, de la quantité d'alcool obtenue. Le droit sera perçu sur cette quantité conformément à l'Ordonnance du 24 juin 1874.

## ART. 4

Les propriétaires habitant la Principauté auront la faculté de conserver en franchise de droits, pour leur usage personnel, jusqu'à vingt litres d'eau-de-vie ne titrant pas plus de 40 degrés à l'alcoomètre, lorsqu'ils seront en mesure de justifier que les matières distillées proviennent de leurs récoltes.

Les marchands de vins et liqueurs ne seront pas admis à réclamer l'usage de cette faculté.

## ART. 5

Les contraventions aux dispositions de la présente Ordonnance seront punies des peines édictées par l'article 5, de l'Ordonnance du 24 juin 1874, y compris la confiscation des liquides.

## ART. 6

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le trente et un octobre mil huit cent quatre-vingt-seize.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
 Le Conseiller d'Etat délégué,  
 Signé : C. JOLIVOT.

## NOUVELLES LOCALES

M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, a reçu du Secrétariat des Commandements de Son Altesse Sérénissime, la lettre suivante en réponse à l'adresse de félicitations que la Municipalité Monégasque a envoyée au Prince à l'occasion de Sa fête :

Kreuth, 18 novembre 1896.

Monsieur le Maire,

Le Prince a été très sensible aux vœux que vous Lui avez exprimés à l'occasion de Sa fête, tant en votre nom personnel qu'au nom des Adjointes et des Membres de la Commission Communale.

Son Altesse Sérénissime, qui apprécie depuis longtemps les sentiments de dévouement et de fidélité qui vous animent tous, me charge de renouveler à chacun de vous l'assurance de Son attachement.

Depuis Son avènement, le Prince ne cesse de s'occuper de Ses sujets et de la prospérité du pays, Il espère que, grâce à votre concours, à la sagesse et à l'union des habitants, la Principauté prendra chaque année un développement toujours de plus en plus grand.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le S.-Secrétaire des Commandements,

J. BLANCHY.

On nous communique les télégrammes suivants :

Monaco, 15 novembre 1896.

Aide de Camp Prince de Monaco  
 à Bad Kreuth (Bavière)

Veuillez présenter à S. A. S. le Prince de Monaco, à l'occasion de Sa fête, en mon nom et au nom de toute la Colonie Italienne de Monaco, nos vœux et félicitations sincères, ainsi que l'assurance de notre respectueux dévouement.

Le Régent du Vice-Consulat,  
 DE ANGELIS.

Bad Kreuth, 18 novembre 1896.

Le Prince est très sensible aux vœux et sentiments exprimés par vous et Colonie Italienne occasion de Sa fête. Son Altesse vous en remercie particulièrement et vous prie de transmettre à vos nationaux l'assurance de toute Sa bienveillance.

BLANCHY.

La deuxième partie de la fête de la Saint-Albert, ajournée par suite de la pluie du 15 novembre, a été jeudi favorisée par un temps à souhait. Les illuminations de Monte Carlo étaient splendides,

non-seulement celles des avenues, place et jardins du Casino, confiées à M. Robaudy qui s'est surpassé, mais encore celles des établissements et des villas particulières qui étaient plus nombreuses que jamais. Le plateau semblait littéralement en feu

A 8 heures et demie, Ruggieri nous a donné le spectacle de ses merveilles pyrotechniques. Les milliers de spectateurs présents — il en était venu beaucoup dans la journée des villes environnantes — ont été unanimes dans leur admiration. Toutes les pièces ont réussi entièrement, et n'était la distance on les aurait fait suivre de chaleureux applaudissements.

Pendant le feu d'artifice, la Société Philharmonique donnait son concert sur la terrasse du Casino. Les membres de cette Société se sont ensuite rendus à l'hôtel de Paris où, ainsi que chaque année, un banquet était offert par la Société des Bains. Là, avant de se mettre à table, M. Gustave Béranger a prononcé une courte allocution, que nous reproduisons aussi fidèlement que possible :

MESSIEURS ET CHERS CAMARADES,

Son Altesse Sérénissime, qui récompense toujours le dévouement, le mérite et les services rendus, a promu M. de Loth au grade d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles.

Je vous propose de vous unir au bureau de la Philharmonique pour féliciter son Président.

Quand des hommes comme M. de Loth sont à la tête d'une Société, il n'y a qu'un vœu unanime pour leur conserver l'inamovibilité.

Nous ne pouvons donc mieux commencer notre banquet qu'en poussant ensemble le cri de : « Vivent M. de Loth et son aimable famille ! »

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements et le repas se poursuit gaiement jusqu'au dessert. A ce moment, M. de Loth lève son verre à Leurs Altesses Sérénissimes, à S. Exc. M. le Gouverneur Général, à M. le Maire. Les toasts continuent, personne n'est oublié, ni MM. Jean et Adolphe Blanchy, ni la Société des Bains dont le concours est toujours acquis à toutes les bonnes œuvres et à toutes les fêtes du pays; ni M. Camille Blanc, ni M. Bornier, ni toutes les Sociétés. On s'est séparé à minuit après le tour de la place du Palais, tandis que la Société faisait entendre la *Marche Nationale*.

En résumé, admirable soirée dont tout le monde, étrangers et Monégasques, gardera le plus agréable souvenir.

Les Sociétés Philharmonique et Chorale, auxquelles s'était jointe l'Estudiantina monégasque, de création toute récente, ont célébré dimanche la fête de Sainte-Cécile. Toutes trois ont assisté à la messe dite à neuf heures, à la Cathédrale, par M<sup>re</sup> Ramin, en présence de M. Dugué de MacCarthy, Secrétaire Général; M. le Comte Gastaldi, Maire; M. Jolivot, M. G. Bornier, Directeur Général, M. Wicht, Directeur de la Société des Bains, et d'une assistance très nombreuse.

Des chœurs et des morceaux de musique instrumentale ont été exécutés conformément au programme.

A l'issue de la messe, nos Sociétés se sont ren-

dues dans le préau de l'école des Frères, où un vin d'honneur leur était offert, au nom de S. Exc. M. le Gouverneur Général qui, quoique absent, avait tenu à s'associer à cette fête de nos artistes. La réunion s'est terminée par des toasts à nos Augustes Souverains.

A midi a eu lieu à l'hôtel des Etrangers le banquet de la Philharmonique auquel étaient conviés les présidents de toutes les Sociétés monégasques. On y a porté la santé de nos Princes, celle de S. Exc. M. Olivier Ritt, celle de M. le Maire. Enfin on a bu à la Société des Bains de Mer et à la prospérité de Monaco.

La représentation donnée à trois heures par la Chorale, dans la salle des Variétés, a obtenu un réel succès. La foule était si grande, que la moitié des assistants était debout. MM. Huguet, Bronfort, Semeghini, Bertrand, Bergonzi, Boggiano, Barral, Soïka, Vigliani, Cressan, Vallini, Caruta, etc., ont été chaleureusement applaudis.

Le soir, la Chorale et ses invités se trouvaient à l'Hôtel Prince de Galles où le banquet traditionnel était préparé. Cent trente couverts, menu excellent.

Au dessert, MM. Félix Gindre, de Loth, Marquet, M<sup>r</sup> Ramin, Léon Jehin, l'éminent chef de l'orchestre de Monte Carlo, Valentin, membre d'honneur de la Chorale, ont tour à tour pris la parole pour adresser à Leurs Altesses Sérénissimes nos respectueux hommages, et boire à toutes les Sociétés de la Principauté ainsi qu'aux nouveaux succès qui attendent notre vaillant orphéon. M. Glaize, consul de France, empêché, s'est excusé par une lettre charmante dont lecture a été donnée.

La soirée s'est continuée par des chants et terminée au bal donné à la Condamine par la Société des Régates; grâce au beau temps et à une habile organisation, ce bal avait attiré toute la jeunesse monégasque. Les danses n'ont pris fin qu'assez tard dans la nuit.

A l'occasion de sa promotion au grade d'officier dans l'Ordre de Saint-Charles, M. de Loth a remis à S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, la somme de cent francs pour les pauvres de la Principauté.

Nous avons appris avec peine la mort à Menton de M<sup>me</sup> la comtesse A. d'Adhémar de Lantagnac, mère de M. le comte Léon d'Adhémar, lieutenant aux Gardes d'honneur de Son Altesse Sérénissime.

Les obsèques de M<sup>me</sup> d'Adhémar ont eu lieu hier à 4 heures, à Menton, au milieu d'une foule considérable venue de Monaco, de Nice et des environs. Tout ce que Menton compte de notable dans sa population était présent.

M<sup>me</sup> d'Adhémar, était aimée de tous, les pauvres perdent en elle une bienfaitrice vénérée.

Nous offrons au lieutenant d'Adhémar de Lantagnac l'expression de nos sincères condoléances.

Nous avons aussi le regret d'apprendre la mort de M<sup>me</sup> Claire Crovetto, sœur de M. Ajani, décédée samedi matin, à l'âge de 58 ans. Tout Monaco assistait hier matin à ses obsèques.

Dans son audience correctionnelle du 17 novembre, le Tribunal Supérieur a condamné pour mendicité les nommés :

Stanislas Stultus, 45 ans, boulanger, sans domicile, à six jours d'emprisonnement, et Louis Sedrai, 47 ans, doreur sur bois, sans domicile fixe, à quinze jours de la même peine.

Jeudi 26 novembre 1896, à 2 h. 1/4 de l'après-midi

1<sup>er</sup> CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. LÉON JEHIN

Symphonie en ut majeur (n<sup>o</sup> 1)..... L. Van Beethoven.  
A. Adagio molto, allegro con brio — B. Andante cantabile con moto — C. Minuetto, allegro molto vivace — D. Adagio, allegro molto vivace.

ENTR'ACTE DE DIX MINUTES

Antar, symphonie descriptive (1<sup>re</sup> audition) .. Rimsky-Korsakow.  
A. Largo, allegro giocoso, allegretto vivace —  
B. Allegro — C. Allegro risoluto alla marcia  
— Allegretto vivace, andante amoroso.  
Prélude de Parsifal..... R. Wagner.  
Namouna, ballet (suite d'orchestre) 1<sup>re</sup> audit. Ed. Lalo.  
1. Prélude — 2. Sérénade — 3. Thème varié  
— 4. A. Parades de foire — B. Fête foraine.

Les concerts classiques de Monte Carlo auront lieu, cette année, du 26 courant au 29 avril 1897 inclusivement.

Il sera donné vingt et un concerts aux dates suivantes :  
Jeudi 26 novembre; 3, 10, 17, 24, 31 décembre;  
7, 14, 21, 28 janvier; 4, 11, 18, 25 février; 4, 11, 18 mars; 1, 8, 22, 29 avril.

Prix des places. — Prix d'entrée par concert, 3 fr.; abonnement à six concerts consécutifs, 15 francs; abonnement de saison, 21 concerts, 40 fr. Toutes les places sont numérotées.

Les billets et les cartes d'abonnement seront délivrés au bureau de location; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les cartes d'abonnement seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Programme des Concours tri-hebdomadaires

PREMIÈRE SÉRIE

Samedi 26 décembre 1896: Prix d'Ouverture. 500 fr.  
Lundi 28 décembre: Prix de l'Arno, 500 francs.  
Mercredi 30 décembre: Prix du Danube (handicap), 500 francs.  
Samedi 2 janvier 1897: Prix du Don (handicap), 500 fr.  
Lundi 4 janvier: Prix de l'Adour, 500 francs.  
Mercredi 6 janvier: Prix de l'Elbe (handicap), 500 fr.  
Vendredi 8 janvier: Prix de la Tweed (handicap), 500 francs.

CONCOURS PRÉPARATOIRES

Mardi 12 Janvier: Prix de la Garonne, 1,000 francs.  
Vendredi 15 janvier: Prix du Volga (handicap), 1,000 francs.  
Lundi 18 janvier: Prix de la Loire (handicap), 1,000 fr.  
Mercredi 20 janvier: Prix du Guadalquivir, 1,000 francs.  
Vendredi 22 janvier: Prix de la Seine (handicap), 1,000 francs.  
Lundi 25 janvier: Prix du Rhône (handicap), 1,000 fr.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Quelle horrible saison! Le froid, la pluie, la neige, le déluge et le barbotage! Paris se peuple; les chasseurs renoncent à la chasse et les hommes de plaisir fréquentent leurs cercles. Mais il n'y a pas d'entrain; ce glacial automne ne permet guère que les diners intimes et quelques rares soirées au théâtre. Les conversations mondaines sont languissantes; pas le moindre scandale... il fait trop froid et trop humide pour courir les aventures. On parle beaucoup de la prochaine saison dans le Midi. Comme il est regrettable que la tradition et les convenances des artistes ne permettent pas d'ouvrir plus tôt la saison lyrique à Nice et à Monaco! Si on avait pu donner le 15 novembre *Mohina*, le nouveau drame lyrique de M. de Lara, avec Van Dyck, tous les dilettantes seraient en ce moment sur la côte d'azur.

La reprise de *Don Juan* à l'Opéra-Comique nous a valu une soirée supra-mondaine. M<sup>me</sup> Delna et M. Maurel, M. Fugère, M. Badiali, M. Clément et M. Gresse n'ont jamais été applaudis par des mains plus aristocratiques.

Malheureusement, au lendemain du jour où la marquise de Saint-Paul venait de donner un thé musical très brillant, une mort stupéfiante, celle de la jeune duchesse Decazes, subitement enlevée à l'affection des siens, jetait un crêpe de deuil sur les mondanités qui allaient commencer.

C'est à peine si on s'est entretenu des deux grands mariages de la semaine. Le docteur Jean Charcot, chef de clinique à la Faculté de Médecine, fils de l'éminent professeur, a épousé, dans la plus stricte intimité, M<sup>me</sup> Léopoldine-Jeanne Hugo. M. François-Paul Dubois, ingénieur des ponts-et-chaussées, fils de l'illustre statuaire, a épousé M<sup>lle</sup> Louise Cavaignac, fille de l'ancien ministre de la

guerre. Le général Le Mouton de Boisdeffre et l'amiral Gervais étaient les témoins de la mariée. M<sup>me</sup> Félix Faure, M<sup>lle</sup> Lucie Faure, M<sup>me</sup> Carnot, MM. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, le général Lewal, Lenepveu, de l'Institut, un grand nombre d'officiers généraux, de sénateurs, de députés, d'artistes assistaient à la cérémonie où d'excellente musique a été exécutée.

×

L'Académie de Paris vient d'être remplacée par l'Université de Paris. Créée par Philippe-Auguste, l'Université de Paris, déclina à partir du règne de Henri II. Henri IV la protégea; Louis XIV lui donna un règlement. Un décret de la Convention la supprima le 20 mars 1794. Elle vient de renaître: le Chef de l'Etat, les ministres, les présidents des Chambres et le Conseil municipal ont tenu à assister à la cérémonie qui inaugurerait la résurrection de la vieille Sorbonne. Un ban a salué le discours du ministre de l'instruction publique, M. Rambaud. Une lecture de M. Lavisce a été très applaudie. Mais le grand succès est allé au Président de la République lorsqu'il a parlé du « jadis si animée et si féconde » et surtout lorsqu'il a passé au cou de M. Gréard le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur. Nos « escoliers » ont eu alors un mouvement d'enthousiasme qui n'était pas calmé lorsqu'a commencé la sortie aux sons officiels de la *Marseillaise*.

×

Si le Président de la République aime beaucoup les étudiants, il adore les chrysanthèmes. Il a déjà fait deux visites au Palais de l'Industrie pour admirer les merveilleuses fleurs. Le mauvais temps de septembre et les pluies ont contrarié les horticulteurs. Jadis Pierre Loti, dans le récit d'une exposition florale au Japon, disait :

«... Sous ces abris et sous ces tentures, il y a des collections de chrysanthèmes qui sont naturels, mais qui n'en ont pas l'air; des chrysanthèmes merveilleux, en l'honneur desquels Leurs Majestés nous ont conviés; de très surprenants chrysanthèmes dont rien ne peut donner idée dans nos parterres d'automne. Avec une régularité géométrique, ils sont plantés en quinconces, sur des gradins en terre que recouvre une imperceptible mousse unie et comme passée au rouleau; chaque pied n'a qu'une seule tige, et chaque tige n'a qu'une seule fleur! — mais quelle fleur! plus grande que nos plus grands tournesols, et toujours d'une nuance si belle, d'une forme si rare! L'une a des pétales larges et charnus, disposés de telle façon régulière qu'on dirait un gros artichaut rose; sa voisine ressemble à un chou frisé d'une couleur fauve de bronze; une autre encore, du jaune le plus éblouissant, a des milliers de petits pétales minces qui s'élancent et retombent comme une gerbe de fils d'or; il y en a qui sont d'un blanc ivoire, d'autres d'un mauve pâle, ou bien du plus magnifique amarante; il y en a de panachés, de nuances, de mi-partis... Et on se rend compte du travail qu'a coûté cette production de fleurs géantes en regardant de près les à peine visibles supports qui montent le long des tiges, se bifurquent sous les feuilles soutenant celles qui seraient trop lourdes, ou bien pinçant et arrêtant la sève chez celles qui se développeraient trop vite.

Aujourd'hui le poétique académicien dirait: « Nous avons le Japon à Paris! » Nous avons des fleurs de dimension exceptionnelle et d'un coloris fantastique. Le chrysanthème en France semble être arrivé à son type supérieur de beauté.

×

Et j'ai dû, cette semaine encore, envoyer des bouquets de cette fleur superbe sur les tombes de deux amis!

J'ai eu la douleur d'apprendre la mort du comte de Houdetot qui vint de succomber à Baden, dans sa 54<sup>me</sup> année.

En 1870, le comte de Houdetot, engagé volontaire, fit vaillamment son devoir. Il refusa le commandement des mobiles de la Seine-Inférieure pour se rendre sur le théâtre même de la guerre où il devint commandant après de brillants faits d'armes. Attaché à l'état-major de l'amiral Jaurès, il faillit être fait prisonnier au Mans par les Prussiens et ne leur échappa qu'à force d'audace et d'adresse. Il reçut plusieurs blessures. Ecrivain distingué, il fit la plus active propagande en faveur d'une œuvre internationale pour la protection des prisonniers de guerre. Il était le dernier de la branche cadette des Houdetot, faits comtes sans ordre de progéniture par Louis XV, après la bataille de Fontenoy. Son père, qui a été longtemps receveur des finances au Havre, était un homme d'un esprit délicat qui a laissé un livre charmant: *Dix épines pour une fleur*.

Une perte qui m'a plus intimement touché est celle de M. Edmond de La Prade, qui avait épousé M<sup>lle</sup> de Montbrun, fille du comte de Montbrun. Il y a quelques mois à peine, j'éprouvais un vif chagrin; M. Edmond de La Prade vint à moi et épuisa toutes les consolations pour

amoindrir ma douleur. Sa grandeur d'âme et ses sentiments élevés se révélèrent à moi dans toute leur étendue. En le conduisant à sa dernière demeure, je me rappelais tout ce que m'avait dit alors cet homme de cœur et j'avais les larmes aux yeux. Ses nombreux amis du Cercle de l'Union artistique paraissaient vivement émus et l'un d'eux me disait avec tristesse que cette perte laisserait un grand vide dans la vie de tous ceux qui l'avaient connu.

DANGEAU.

## VARIÉTÉS

### La Cure de lumière

Monte Carlo, 18 novembre 1896.

Au plus vite j'ai, récemment, fui les bruines grises et les pluies noires de Paris pour revenir fervemment au soleil du littoral.

Mon médecin et ami, le docteur Variot, m'avait, à la veille de mon départ, dit cette phrase : « La lumière est » par elle-même, un des auxiliaires les plus salutaires à ceux qui s'en vont hiverner au soleil. »

Comment la lumière, même la supposant douée de propriétés excessives, est-elle suffisante à produire de puissants effets organiques ?

Le docteur Guimbail, qui dirige les *Thermes Valentin* de Monaco, et que ses travaux sur les agents physiques et naturels font justement considérer comme une de nos célébrités médicales contemporaines, répondit à cette question.

Et voici sa réponse, très intéressante — et très édifiante pour nombre de malades :

— Vous me demandez, me dit-il, ce que je pense de la lumière comme agent thérapeutique ? Ceci. La lumière est un des plus puissants stimulants de l'énergie humaine ; elle développe aussi bien l'hémoglobine du sang que le chlorophylle des plantes. Voyez combien de propriétés nous sommes en droit de lui attribuer : non seulement elle nous permet la vision, mais elle agit directement, au travers des vêtements, sur la nappe sanguine considérable qui circule sous notre épiderme ; elle excite les réseaux nerveux (extrêmement impressionnables aux agents extérieurs) qui sont contigus à ces vaisseaux ; enfin, dans un autre ordre d'idées, elle représente le roi des antiseptiques : aucun ne lui est même comparable en intensité d'action.

» La lumière solaire est une synthèse composée de sept couleurs primitives : violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge. A laquelle de ces radiations faut-il attribuer le rôle prépondérant dans les effets physiologiques dont nous parlons ? Aux rayons les plus courts, aux rayons violets, et à d'autres radiations nées au delà du violet, invisibles à nos yeux, mais dont l'existence nous est révélée par leur effet réducteur sur les sels d'argent. Ils impressionnent la plaque photographique. Ce sont, à proprement parler, les rayons chimiques par opposition aux rayons dont l'onde est plus longue : les rayons rouges, qui sont des radiations calorifiques.

« Pour quelle raison convient-il d'attribuer à la lumière de la côte méditerranéenne une influence spécialement curative sur l'anémie, sur le rhumatisme, sur la neurasthénie, sur les maladies de consommation ? En peu de mots, je vous l'expliquerai : il suffit d'y voir clair pour s'assurer que notre atmosphère de Monaco, par exemple, est d'une merveilleuse limpidité. Les points les plus éloignés, comme le sommet du mont Agel, situé à 1,150 mètres de hauteur et fort distant du point où nous sommes ; nous apparaissent avec des dimensions restreintes en raison de leur éloignement, mais avec des contours aussi nets et un dessin aussi sévère que s'ils étaient à 25 mètres de nos yeux. Qu'est-ce que cela prouve ? Qu'il n'existe dans l'air, ici, ni poussière ni vapeur d'eau. Il est donc aisé de comprendre que les radiations lumineuses doivent traverser l'atmosphère sans être interceptées par aucun corps étranger qui les arrête ou les absorbe : ceci est la raison mécanique par laquelle la lumière acquiert des propriétés toutes particulières sous notre ciel.

« Il y a, en plus, une raison d'ordre chimique. Je vous ai dit que les rayons violets du prisme sont ceux auxquels il faut attribuer tous les effets d'ordre chimique produits par la lumière. Eh bien ? ces rayons, dans la longue distance qu'ils doivent parcourir du foyer solaire jusqu'à nous, exercent, sur tous les corps flottants, sur

toutes les poussières, sur la vapeur d'eau qu'ils rencontrent, leur action chimique. Ils les oxydent, ils les décomposent, ils les dissocient en un travail moléculaire des plus énergiques ; et, à cette lutte, ils s'épuisent, ils sont absorbés, au moins pour la majeure partie. Vous comprenez donc que plus l'atmosphère sera limpide, pure et translucide aux rayons violets et ultra-violetts, plus la quantité et l'activité de ces rayons seront exactes. Et comme notre atmosphère locale présente au maximum ces conditions de sécheresse absolue et d'absence de corpuscules flottants, les rayons violets et ultra-violetts nous arrivent avec toute leur vigueur, inondant de leur reflet, sensible à l'œil, tous les objets, si bien que le peintre qui veut traduire nos paysages est obligé, s'il est sincère, de mélanger du violet à toutes les couleurs de sa palette. C'est ce qui fait que, de tous les agents naturels que le malade peut trouver à Monaco, la lumière est le plus actif et l'un des plus salutaires. »

Et, quittant le docteur Guimbail, j'allai me promener sur les terrasses féeriques, au bord de la mer adorable, sous le criblement de tous les rayons du prisme, réchauffé et égayé par cette opulente lumière qui fait si beaux les si pittoresques décors de la Côte d'azur.

(Figaro).

A. VERRIER.

## FAITS DIVERS

LA STATISTIQUE DES ÉPINGLES. — Un statisticien vient de faire un curieux calcul sur la quantité d'épingles fabriquées chaque jour.

Les manufactures de Birmingham, en Angleterre, tiennent le premier rang dans cette industrie et produisent quotidiennement environ 37 millions d'épingles ; celles de Londres, de Strand et de Dublin en produisent 17 millions, soit une production journalière de 54 millions d'épingles pour l'Angleterre seule.

En France, les diverses fabriques de Laigles, de Rugles, de Paris, en produisent une vingtaine de millions et celles de Hollande, d'Allemagne et d'autres pays, 10 millions à peu près.

De sorte que l'on peut estimer supérieur à 80 millions le nombre des épingles fabriquées chaque jour, ce qui fait 29 milliards 200 millions d'épingles fabriquées chaque année.

Malgré cette énorme production, et quoique les épingles ne s'usent jamais, et se brisent bien rarement, on entend à chaque instant cette phrase : « Vous n'auriez pas une épingle à me prêter ? » Si bien que les accapareurs étant probablement fort rares, les épingles ne doivent disparaître de la circulation que par leur perte ; on est donc forcé d'admettre qu'il se perd chaque jour, quelque chose comme 80 millions d'épingles.

Les épingles ont été longtemps un des curieux exemples des résultats donnés par la division du travail. Chaque épingle passait autrefois par les mains de quatorze ouvriers, et chaque ouvrier contribuait chaque jour à la fabrication de 100 milliers d'épingles. Aujourd'hui les machines ont remplacé dans une large proportion le travail manuel.

Admirables, extraordinaires sont depuis quelques années les expositions de chrysanthèmes organisées à Paris et dans les grandes villes à cette époque. Bordeaux, Tours, Lyon, Marseille, Cannes possèdent des collections variées à l'infini. Les roses vaincues sont délaissées par les peintres au profit des seules chrysanthèmes. Et quelles ravissantes gerbes ils en composent ! Dans les salons d'art ces fleurs nouvelles prennent le quatre cinquième du genre. La distinction des artistes est un prix d'honneur accordé à leur supériorité.

Elles ont une grâce incomparable. Ce sont les plus vivantes fleurs, les plus animées. C'est un spectacle charmant, attirant, curieux, offert par les vitrines des fleuristes à l'heure actuelle. Des fleurs énormes aux couleurs surprenantes de hardiesse et d'harmonie et dont chacune a sa physionomie, sont d'une étude très amusante. Positivement elles vous regardent et parlent aux yeux. Toutes sont plus ou moins bien peignées ; il en est qui ont la coiffure des coqs de Padoue, sorte de crinière dont le côté gauche retombe sur l'oreille et dont le côté droit remonté par un coup de main savant s'enlève à la façon des plumes de bersaglieri que la mode met en ce moment aux chapeaux des femmes. D'autres portent la

raie au milieu. Celles-là ont le regard moins canaille que leurs voisines de tout à l'heure. D'autres encore ont la tête crépue avec des cheveux roux striés de mauve et les pointes blanches. Dans la même tribu des personnages aux coloris incroyables, à la mine arrogante semblent vous défier tandis que d'autres plus timides (c'est le petit nombre), gênées dans cette grande hardiesse de nuances, mais non de caractères, paraissent implorer le passant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Par jugement en date du dix-sept novembre courant, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, a déclaré en état de faillite la dame **Marie Moncel**, marchande de dentelles à Monte Carlo, et a fixé provisoirement au dix-sept février dernier l'ouverture de ladite faillite.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile de la faillie et le dépôt de sa personne dans la maison d'arrêt de cette ville ont été ordonnés.

M. Lucien TREPROZ, Vice-Président du siège, a été nommé Commissaire, et M. Auguste Croco, Syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 17 novembre 1896.

Le Greffier en Chef :  
RAYBAUDI.

### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Aimé-Louis Collet**, hôtelier à Monte Carlo, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à l'assemblée qui aura lieu le deux décembre prochain, à dix heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, à l'effet de décider s'ils se réservent de délibérer sur un concordat, en cas d'acquiescement du failli, de l'accusation de banqueroute frauduleuse qui s'instruit en ce moment contre lui, et si, en conséquence, il sera sursis à statuer jusqu'après l'issue des poursuites.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

### AVIS

Les créanciers du sieur **Jacques Mevoglione**, marbrier, demeurant à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre, en personne ou par fondé de pouvoirs, le quatre décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, jour de vendredi, à deux heures et demie de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et en cas d'union, pour y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Monaco, le 19 novembre 1896.

Pour le Greffier en Chef :  
A. Croco. C.-G.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco

## ADJUDICATION

à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, 39, rue Grimaldi  
le lundi 30 novembre 1896, à 2 heures

de trois lots de terrain à bâtir, situé à Monaco, jardin de Millo, des contenances et sur les mises à prix ci-après :

Le 1<sup>er</sup> lot de 183 mèt. car., mise à prix : **7,000 fr.**  
Le 2<sup>e</sup> lot de 183 mèt. car., mise à prix : **7,000 fr.**  
Le 3<sup>e</sup> lot de 289 mèt. car., mise à prix : **10,000 fr.**  
(allotissement)

Après la mise en vente de chacun des deux premiers lots, ces deux lots seront allotis et mis en adjudication ensemble.

Entrée en jouissance immédiate.

Consignation pour enchérir : **3,000 francs.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire, depositaire des plans et cahier des charges.

Etude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
rue Grimaldi, 39.

**VENTE PAR LICITATION**

avec admission d'étrangers  
le 18 décembre 1896, à 9 heures

**D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A BATIR**

situé à Monaco, au quartier du Castelleretto

Il sera procédé le dix-huit décembre prochain, jour de vendredi, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, séant au Palais de Justice, devant monsieur le Président dudit Tribunal et en présence de monsieur l'Avocat Général, à la vente par licitation, avec admission d'étrangers de la parcelle de terrain dont la désignation suit :

**DÉSIGNATION :**

Une parcelle de terrain de la contenance de deux mille trente mètres carrés environ, situé à Monaco, quartier du Castelleretto, tenant : au nord, monsieur de Vilaine, à l'est une autre parcelle de terrain de trois cent quatre-vingt-cinq mètres, appartenant indivisément à la dame Vanderwinck et aux mineurs Delaporte, à l'ouest les hoirs Blanc, au midi à messieurs Chavanis et Charrin et messieurs Louis et Perrin-Jamès.

Ladite parcelle cadastrée sous les n<sup>os</sup> 404 p. et 423 p. de la section B. et figurée en un plan annexé au cahier des charges ci-après énoncé.

**QUALITÉS**

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Georges-Eugène-Alexandre DELAPORTE, pharmacien, demeurant à Tourcoing (Nord), veuf de dame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCK.

Au nom et comme tuteur naturel et légal de Reymond et Gabrielle DELAPORTE, ses deux enfants encore mineurs, issus de son mariage avec dame Gabrielle-Jeanne VANDERVINCK, son épouse, décédée.

Et autorisé à la poursuite de cette vente par une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de monsieur le Juge de paix des cantons est et ouest de Roubaix (Nord), le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, dont une expédition a été visée pour timbre et enregistrée à Monaco, le douze juin mil huit cent quatre-vingt-seize, folio 9 recto, case 5.

Ayant M<sup>e</sup> BLANC, notaire, pour défenseur.

En présence ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> Madame Emilie-Augustine-Louise-Joseph SALOMÉ, veuve de monsieur Adolphe-Louis VANDERVINCK, propriétaire, demeurant à Tourcoing et ci-devant à Roubaix ;

2<sup>o</sup> Madame Emilie VANDERVINCK, épouse de monsieur DUBOIS DE LHERMONT, président du tribunal civil de Pau, avec lequel elle demeure en ladite ville ;

Et 3<sup>o</sup> monsieur Léon VANDERVINCK, propriétaire, demeurant à Lille, subrogé-tuteur des mineurs Delaporte.

Le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles cette vente aura lieu, a été déposé au greffe du Tribunal Supérieur le vingt-trois octobre dernier (1896).

Cette vente, sur les conclusions conformes de monsieur l'Avocat Général, a été autorisée par une ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-seize, rendue sur requête présentée en suite d'un jugement du Tribunal Civil de Lille du deux août mil huit cent quatre-vingt-seize, ordonnant la vente.

**MISE A PRIX**

Ladite parcelle de terrain sera mise en vente en un seul lot, outre les charges, sur la mise à prix par monsieur l'Avocat Général, de dix mille cent cinquante francs, ci . . . . . **10,150 fr.**

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal Supérieur, et, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, ou à M<sup>es</sup> DESMAZIÈRES et JASPARD, avoués à Lille (Nord).

Fait et rédigé à Monaco, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-seize.

Signé : BLANC.

Dûment enregistré.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
rue du Tribunal, 2, Monaco

**VENTE**

En l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le *Vendredi 8 Janvier 1897, à 9 heures du matin.*

**DÉSIGNATION :**

**PREMIER LOT**

**LA VILLA DE LA TOUR**

Située à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue de la Costa, élevée de trois étages, avec terrasse, cour,

jardin, communs, le tout d'une contenance d'environ 1,062 mètres carrés et une heure d'eau de sources par semaine pendant la saison d'arrosage.

**Situation magnifique, Vue splendide**

**DEUXIÈME LOT**

**UNE PARCELLE DE TERRAIN**

de la contenance de 7 à 800 mètres carrés, d'après les titres, et de 425 mètres carrés d'après le cadastre, située au même lieu, entre l'avenue de la Costa et le chemin de fer.

**MISES A PRIX :**

1<sup>er</sup> lot : **Villa de la Tour**..... **80,000 fr.**

2<sup>e</sup> lot : **Parcelle de terrain**..... **15,000 fr.**

L'adjudicataire du premier lot sera tenu de prendre les meubles et objets mobiliers décrits en l'inventaire annexé au cahier des charges (à l'exception de ceux indiqués dans le cahier des charges) moyennant le prix de 6,022 francs 95, résultant de l'estimation portée audit inventaire.

Un droit de préférence sera accordé à la personne qui désirerait acquérir en bloc les deux lots à vendre ; en conséquence lorsque les deux lots auront été adjugés séparément ils seront remis en vente en bloc sur la mise à prix formée par la réunion des prix obtenus en détail.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> LAVOIGNAT, notaire à Paris, rue Auber, n<sup>o</sup> 5, et à M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire, défenseur poursuivant, ou consulter le cahier des charges déposé au greffe.

Les familles CROVETTO et AJANI remercient vivement les personnes qui ont assisté, hier lundi, aux obsèques de

**Madame Claire CROVETTO**

née AJANI

et prie celles qui n'ont pas reçu de lettre de faire part, de vouloir bien excuser un oubli involontaire en de pareilles circonstances.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

*Arrivées du 15 au 22 novembre 1896*

TARRAGONE, br.-g. <i>Costanza-Tito</i> , ital., c. Marcenaro,	vin.
NICE, b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
CANNES, b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	sable.
ID. b. <i>Saint-François</i> , fr., c. Sirri,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr. c. Gandillet,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra,	id.

*Départs du 16 au 22 novembre 1896*

CANNES, b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sur lest.
ID. b. <i>Louis</i> , fr., c. Marazine,	id.
ID. b. <i>Saint-François</i> , fr., c. Sirri,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
ID. b. <i>Jeune-Claire</i> , fr., c. Aune,	id.
ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
SAINT-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
ID. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
ID. b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Gardin,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra,	id.

**LECONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
16	745.5	745.9	746.1	746.9	746.9	10.2	11.0	11.3	10.8	10.5	97	S O faible	Couvert, pluie		
17	746.9	747.1	747.5	748.7	749.6	10.0	10.2	10.5	10.2	10.3	95	id.	id.		
18	753.0	753.2	753.5	754.1	755.2	11.5	13.0	12.5	11.8	11.9	89	Calme	Nuageux		
19	757.9	758.1	757.8	758.1	759.0	12.0	13.9	13.5	12.0	11.3	76	S O faible	Beau		
20	759.3	759.9	759.8	759.9	760.1	12.5	13.7	13.2	11.9	11.6	75	id.	id.		
21	760.3	761.0	760.8	760.9	761.0	12.2	14.0	13.0	12.5	12.1	68	id.	Variable		
22	761.3	762.9	762.9	762.9	763.1	12.1	13.0	12.8	11.8	10.7	54	S E fort	id.		
<b>DATES</b>						16	17	18	19	20	21	22			
<b>TEMPÉRATURES EXTRÊMES</b>						Maxima		11.3	11.0	13.2	14.0	14.0	14.0	13.0	Pluie tombée : 57 <sup>mm</sup> 3
						Minima		9.8	10.0	10.3	10.8	11.0	10.6		

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

**N. MOEHR**

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

**PRODUITS SPÉCIAUX**

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1883 ; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO

PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES

OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE

ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE

LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES

OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES

ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

**Uniformes et Livrées** — Costumes **Cyclistes** — Maillots et Bas — **Robes de chambre et Coin de feu** — Vêtements **imperméables** — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets** et **Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon.**

**Vêtements sur mesure**, le complet depuis **45 fr.**

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

Imprimerie de Monaco — 1896